



Surface du bail différente de la réalité!!

Par **aurore**, le **25/11/2010** à **20:50**

Bonjour,

J'ai emménagé dans un nouvel appartement avec mon conjoint au mois de Septembre, et après avoir discuté avec la voisine qui a 5m² de plus que moi j'ai voulu vérifier la surface. A la place des 40m² indiqués sur le bail il n'y a que 32m², et cette surface pour 590€... Est-ce que je peux demander une réduction du prix du loyer par rapport à la surface? Je loue à un particulier, est-ce que le montant du loyer est arbitraire?

Merci pour vos futures réponses.

Par **Marion2**, le **25/11/2010** à **21:36**

Bonsoir,

Votre voisine a-t-elle le même bailleur que vous ?

Si ce n'est pas le cas, vous ne pouvez rien faire.

Par **mimi493**, le **26/11/2010** à **00:23**

Le montant des loyers est totalement libre et le fait que ce soit le même bailleur ne joue même pas. Un bailleur peut profiter d'un nouveau locataire pour augmenter, à sa guise, le loyer, sans avoir à donner la moindre justification.

Méfiez-vous de vos mesures, car le métrage se fait avec des conditions précises. S'il n'y a pas le métrage annexé au bail (obligatoire depuis la loi Boutin), exigez que le bailleur vous le fournisse.